

CRISE FINANCIERE SEULS LES CONTRIBUABLES CONTRIBUENT LES FINANCES LOCALES MISES A L'INDEX(IA)

Née de la folie des banques américaines de garantir des emprunts immobiliers à taux variables à des familles modestes dans l'incapacité de rembourser, la crise financière mondiale révèle aussi des pratiques douteuses de la part des banques européennes.

Le 20 septembre dernier, la Ministre de l'Economie et des Finances affirmait « *le gros risque systémique qui était craint par les places financières est derrière nous* », 8 jours après :

- **DEXIA** (leader mondial du financement des collectivités locales) est en état de faillite,
- la **CAISSE D'EPARGNE** cherche à renflouer 6 milliards d'euros de créances douteuses de sa filiale **NATIXIS**,
- **CALYON** (fusion des Crédits Agricole et Lyonnais dans le domaine de l'investissement) annonce 6,5 milliards de perte...

Mais rassurons-nous, l'Etat français a décidé de voler au secours de ses malheureux boursicoteurs, comme l'a promis le Président de la République à Toulon le 25 septembre.

LE DISCOURS DE JARKOZY RASSURE :



PRIVATISATION DES PROFITS - COLLECTIVISATION DES PERTES

Les recettes sont simples, l'Etat décide de renflouer les pertes des banques par un financement public (augmentation du capital et prise de participation) ou un rachat d'actifs pourris (comme il l'avait fait pour le Crédit Lyonnais en 1993).

Pour cela, il demande aux contribuables, aux épargnants de mettre la main à la poche sans aucune contrepartie. On vient de nous annoncer que les « surplus » du **LIVRET A** serviraient à garantir des emprunts pour les PME. A croire que la construction du logement social (destination du Livret A) est suffisant en France, alors qu'il en manque 800 000.

Les ménages ne peuvent plus acheter du fait de bulle immobilière (+ 80% de 2000 à aujourd'hui), de la hausse des taux d'intérêt, du resserrement du crédit...

« *Sire, il vaut mieux taxer les pauvres, ils sont tellement plus nombreux* »

Lagarde? Non, Colbert

Dexia : « une amère leçon de l'histoire »

Dexia est née de l'alliance en 1996 entre le Crédit mutuel de Belgique et le Crédit local de France, la banque est leader dans le financement du secteur public. La chute du titre a entraîné une intervention des autorités belges et françaises. Le 30 septembre 2008, les gouvernements belge, français et luxembourgeois ont injecté 6,4 milliards d'euros pour sauver la banque. La banque garantit 800 milliards d'euros d'emprunts auprès des collectivités locales. Sa chute entraînerait une explosion des impôts locaux et l'arrêt de tous les investissements des communes, départements, régions... Il va falloir repenser la façon de gérer la trésorerie des collectivités. Avec des lignes de trésoreries à zéro (tout étant placé), certaines d'entre elles se posent désormais des questions pour mobiliser rapidement des fonds pour payer notamment leur personnel communal...

Entretien avec Jean-Philippe GASPARTO responsable CGT à la CDC

Comment réagissez-vous à la mise à contribution de la Caisse des dépôts pour le sauvetage de Dexia ?

Jean-Philippe Gasparotto : Il faut replacer cette annonce dans une perspective historique. Dexia, ancien Crédit local de France, était un morceau de la Caisse des dépôts (CDC) il y a encore quinze ans. Son activité de financement de l'équipement des collectivités locales était une des activités de service public de la CDC et donnait satisfaction aux élus. Il est donc intéressant de voir que Dexia, qui s'est constitué sur la base du rapprochement avec le Crédit communal de Belgique, après que le Crédit local de France ait été introduit en Bourse, vient maintenant trouver une forme de sauvetage dans son ancien giron public... C'est une leçon de l'Histoire.

Approuvez-vous les mesures de recapitalisation publique ?

Jean-Philippe Gasparotto. Est-ce de l'intérêt public de mettre deux milliards d'euros sur le « sauvetage » de Dexia ? Ça mériterait d'être débattu, soumis à la représentation nationale. À la CDC, on est inquiet, car on voit depuis quelque temps partir une partie de sa capacité financière dans des opérations de sauvetage aléatoires. On a recapitalisé EADS, Dexia déjà il y a quelques années, Eiffage... La valeur du portefeuille de la CDC a sans doute baissé de moitié depuis l'an dernier. Si l'établissement n'est pas en risque, ses missions publiques, elles, sont en risque, car elles dépendent du niveau de ses fonds propres et de ses résultats. Concrètement, deux milliards d'euros sur

Dexia, c'est deux milliards qu'elle ne pourra plus mettre pour la construction de dizaines de milliers de logements sociaux...

Dans quelle mesure ces événements renforcent-ils la pertinence de la proposition que vous avancez depuis des années, de créer un pôle financier public ?

Jean-Philippe Gasparotto. Ce qui monte actuellement, c'est une demande d'intervention de l'État dans l'économie pour remettre un peu d'ordre dans tout ça. Compte tenu d'un monde qui fonctionne dans le cadre d'une économie mondialisée, on a besoin d'instruments puissants, cohérents et contrôlables. Cela renforce l'idée d'un pôle financier public qui relierait un certain nombre d'institutions financières existantes (CDC, Banque de France, Banque postale, Caisses d'épargne, Caisse nationale de prévoyance, etc.), mais dans une logique d'intérêt général. Tout en se soumettant partiellement aux règles du marché, ce qui animerait l'action de ces organismes, ce serait la recherche de l'intérêt public, autrement dit le développement de l'économie et de l'emploi, la réponse à des besoins éminents comme le logement social... Toutes ces demandes sociales et économiques auxquelles ne peuvent pas répondre des stratégies de renflouement ponctuel. Car, dire qu'on injecte des milliards dans la recapitalisation de Dexia, que l'État aura une minorité de blocage, ça ne veut pas dire qu'on va changer la stratégie de Dexia. Le fait que la propriété d'une entreprise soit à majorité publique ne signifie pas que ses missions, son activité s'orientent vers des préoccupations d'intérêt général. C'est pourquoi le pôle public devrait être mis sous le contrôle d'une autorité politique de tutelle qui pourrait être le Parlement, afin de soumettre l'instrument à des options politiques et sociales.



Solidaire, pas solitaire : c'est ça le Syndicat CGT !
Alors, je me syndique ...

Nom :

Prénom :

Affectation :

Grade :

Indice :

Date :

Déclare adhérer au Syndicat National du Trésor

Signature :

A remettre à un syndiqué CGT ou à Carole LAFON case CGT de la TG

